

février  
2013



## **Art-thérapeute : un titre officiel ET un Diplôme Universitaire**

Les prochaines sélections pour l'entrée en formation 2013/2014 sont programmées à partir d'avril 2013 (Tours, Lille, Lyon, Paris). Les candidats pourront s'orienter vers la certification (titre d'art-thérapeute de niveau II) et un Diplôme Universitaire d'Art-thérapie (UFR Médecine – Tours, Lille, Grenoble) en fonction des critères d'accessibilité.

[+ d'info](#)

## **Focus sur un(e) art-thérapeute**

*Chaque mois, nous présentons le travail de terrain d'un(e) art-thérapeute diplômé(e) d'université, membre de la Guilde des art-thérapeutes et qui respecte le code de déontologie art-thérapeutique.*

En février, focus sur Annie MALLET, art-thérapeute, diplômée D.U. Tours TBF. Annie Mallet a réalisé des séances individuelles préventives et thérapeutiques en atelier d'Art-thérapie, à dominantes arts plastiques et art dramatique, dans un SESSAD auprès de personnes polyhandicapées ; puis dans un EHPAD auprès de personnes âgées dépressives, malades Alzheimer, ou encore, en fin de vie. Alors toutes les capacités physiques et gratifications sensorielles disponibles ont permis d'analyser la finesse du travail par l'Art, de sorte que le patient puisse s'offrir une qualité existentielle. Maintenant, Annie exerce en libéral dans l'Essonne (91). Généraliste en Art-thérapie, Annie accompagne des personnes de tout âge en situation de handicap inné ou acquis ; souvent une prescription médicale est une nécessité. La diversité et l'intérêt impliquent de s'informer, se former et chercher. Chargée d'enseignement à l'Afratapem et dans les D.U. d'Art-thérapie, c'est ainsi savoir, faire, savoir-faire et faire savoir... pour partager en toute humanité.

## **L'après formation**

Une fois diplômé(e), l'art-thérapeute peut bénéficier de plusieurs dispositifs afin d'actualiser ses connaissances, se tenir informé(e) de l'évolution du métier, échanger avec des collègues, adhérer au code de déontologie art-thérapeutique, accéder à des offres d'emploi...

Guilde des art-thérapeutes, C.E.S.A.M. (Centre d'Études Supérieures en Art et Médecine), délégations régionales... autant de possibilités d'évoluer dans sa profession.

[Nous contacter](#)

## **Les ateliers artistiques spécialisés**

Des modules pratiques ont été mis en place afin de compléter l'enseignement théorique en Art-thérapie. Musicothérapie (musique, sons, voix), édugraphie (trace, calligraphie), arts corporels et thérapie (danse, théâtre) se dérouleront en 2013 en 3 modules de 25h.

[+ d'info](#)

## **Repère Métier : 6ème édition**

Une nouvelle édition du Repère Métier est disponible gratuitement sur demande à l'Afratapem. Ce fascicule présente la profession d'art-thérapeute et le code de déontologie associé. Il peut être un appui pour la recherche de stages ou d'emplois.

[Sur demande ou en téléchargement.](#)

## **Etat chiffré et commenté de l'Art-thérapie en France**

Un fascicule sur les débouchés et les pratiques d'Art-thérapie vient d'être édité par l'Afratapem : autant d'informations utiles pour les postulants en Art-thérapie ou pour les employeurs. Il complète le Repère métier.

[Sur demande ou en téléchargement.](#)

## **Centre d'Études Supérieures en Art et médecine**

Le programme 2013 du Centre d'Études Supérieures en Art et Médecine (C.E.S.A.M.) est en ligne. Il s'adresse aux art-thérapeutes diplômés (Universités de Tours, Poitiers, Grenoble, Lille, Paris, Toulouse... et titre officiel Afratapem, Inecat, Profac...) pouvant justifier d'une pratique d'Art-thérapie. Séminaires (actualisation des connaissances) et laboratoire de recherche sont proposés.

[Renseignements et inscriptions](#)

## **Que veut-dire « sous autorité médicale » ?**

Pour faire son travail sérieusement et avec toute la rigueur scientifique enseignée dans sa formation, l'art-thérapeute doit se référer aux indications d'un médecin ou d'un responsable d'institution. En l'absence d'indications, il fera le nécessaire pour que l'autorité médicale ou institutionnelle soit informée par écrit du travail réalisé avec chaque patient. Si l'indication est importante pour le patient, la contre-indication est déterminante pour la responsabilité de l'art-thérapeute.

[Foire aux Questions](#)